



CONVENTION PROGRAMME DETAILLE:

COURS PRATIQUE

PIECES MONTEES, CROQUEMBOUCHE ET WEDDING CAKE

Objectifs :

Elaborer des différents pièces montées et wedding cakes nouvelles : en apprenant les techniques et connaissant de base sur les différentes pièces pour les événements : la nougatine, les croquebouches, les bases de wedding cakes au goût français, le travail sur le pastillage et sucre tiré.

Moyen pédagogique, technique et encadrement :

Participation des stagiaires à la réalisation d'une petite pièce artistique avec l'aide de l'animateur. Remise d'un fichier-recettes à chaque participant au début du cours. Tous les matériels nécessaires sont mis en place par Bellouet Conseil. La présentation finale et dégustation pour l'évaluation par le formateur.

Public Concerné : Pâtissier, boulanger, restaurateur et traiteur

Pré requis : Techniques et connaissances sur le travail du sucre requis

Evaluation :

Lors de la présentation finale, le formateur évalue oralement les résultats afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et techniques visés. A l'issue du stage, une feuille de questionnaire est rempli par le stagiaire afin laisser la possibilité de s'exprimer la satisfaction ou difficulté rencontrée pendant le stage.

Programme :

LES CROQUEMBOUCHES

- Pâte à choux
- Nougatine
- Réalisation d'une pièce montée

LES PRESENTOIRES POLYSTYRENE

LES PASTILLAGE

LE SUCRE TIRE

- Recette et initiation de sucre tiré

LES RUBANS

LA PATE A SUCRE

Recette de pâte a sucre pour les différents décors et masquage

WEDDING CAKE

- La pâte à sucre
- Wedding cake base fruitée
- Wedding cake chocolat
- Décorations différentes
- Réalisations de plusieurs wedding cakes différents

- Action de Formation :

- **Durée du stage : 3 jours x 08 heures = 24 heures 8h30 -12h30 4h + 13h30 -17h30 4h Total 8h/jour**

- **Lieu : ECOLE BELLOUET-CONSEIL – 304-306, rue Lecourbe – 75015 PARIS**

Numéro de déclaration d'activité : 11753768575

- **TARIF 1162.50€ H.T 1395.00€ T.T.C**

L'Ecole Bellouet conseil est référencée par les organismes collecteurs et les formations sont éligibles à la subrogation.